

**MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

AVIS PUBLIC

Règlement n° 538-2019

**CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF
AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), je soussigné donne avis :

- Qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel du 3 juin 2019, un projet de règlement relatif au traitement des membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a été présenté et un avis de motion a été donné;
- Que ce projet de règlement abroge le règlement numéro 488-2013 et ses amendements;
- Que la réglementation projetée reprend les dispositions actuellement en vigueur;
- Que cette nouvelle réglementation aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2019;
- Que l'adoption de ce règlement est prévue à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité qui aura lieu le 2 juillet 2019, à 19 h 30, en la salle du Conseil, au 1685, chemin du Chenal-du-Moine, à Sainte-Anne-de-Sorel;
- Qu'une copie de ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet au www.sainteannedesorel.ca.

Rémunération et allocation actuelles :

Membres du Conseil	Rémunération 2018	Allocation de dépenses 2018
Maire	18 100,15 \$	9 050,09 \$
Conseiller municipal	6 033,85 \$	3 016,91 \$

Rémunération et allocation projetées :

Membres du Conseil	Rémunération 2019	Allocation de dépenses 2019
Maire	19 586,17 \$	9 793,10 \$
Conseiller municipal	6 207,96 \$	3 103,98 \$

Le montant de l'allocation de dépenses figurant aux tableaux ci-dessus représente le montant maximal pouvant être attribué à un membre du Conseil (art. 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*).

La rémunération 2019 des membres du Conseil de la Municipalité pour l'exercice financier de l'année 2019 sera indexée annuellement en fonction de l'IPC publié par Statistique Canada pour la région de Montréal.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 5^e jour du mois de juin 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
directeur général et secrétaire-trésorier